

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 06 mars 2025**

**Délibération n° 2025-03-05**

Qui ont pris part à la délibération	29	Date de la convocation : 28/02/2025
En exercice	29	Date de l'affichage : 28/02/2025
Qui ont pris part à la délibération	27	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Christel EYHERAMOULO ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET.

**Absents excusés :**

Catherine VICENTE-PAUCHON a donné procuration à Christine VICENTE en date du 06 mars 2025  
Serge ARLA a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 03 mars 2025  
Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 05 mars 2025  
Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 16 février 2025  
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 05 mars 2025  
Alain CALIOT a donné procuration à David PERRIARD en date du 1<sup>er</sup> mars 2025  
Carine REY a donné procuration à Sandrine COELHO en date du 06 mars 2025  
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 04 mars 2025  
Sarah BOURSIER a donné procuration à Maya VALLART en date du 24 février 2025

**Absents :**

Davy CAMY  
Céline PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

---

**OBJET : Approbation convention avec la société TH Audio**

Madame le Maire explique que dans le cadre des concerts organisés à la salle Capranie par le service culturel, il est nécessaire de mettre en place un réseau de câbles permettant une installation efficiente du système de sonorisation et de lumière.



Considérant la proposition de convention entre la société TH Audio et la Commune pour la mise en place gratuite de ce réseau de câbles,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention avec la société TH Audio.

Après avoir entendu Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1.** D'approuver la convention entre la société TH Audio et la Commune.

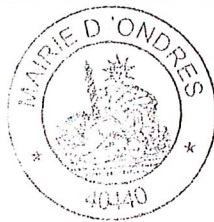
**ARTICLE 2.** D'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

**ARTICLE 3.** La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,

Le 07 mars 2025,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 07 / 03 / 2025

- après télétransmission électronique le 07 / 03 / 2025

- et mise en ligne sur le site de la commune le 07 / 03 / 2025